



PROCÈS-VERBAL

Réunion Conseil Municipal MAIZILLY 42750

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 11

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, vingt-quatre juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MAIZILLY 42750, convoqué le 19 juillet 2022 s'est réuni en **séance ordinaire**, en salle de Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire Colette LEBEAU.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 19 juillet 2023

Présents :	Mme LEBEAU Colette,	Maire
	M. CHASSAGNE Jean-Paul,	1^{er} Adjoint
	Mme LEBON Marie-Josée,	2^{ème} Adjointe
	Mme MEILLER Laetitia,	Conseillère
	M. LOPEZ Anthony,	Conseiller délégué
	M. PATIN Raphaël	Conseiller délégué
	Mme BOISSE Sabrina,	Conseillère déléguée
	Mme VIVIER Angélique,	Conseillère déléguée

Absents excusés ayant donné procuration : Mme SANCHES Véronique, Conseillère ; M. SAFER Michel, Conseiller ; M. DUHEZ Didier, 3^{ème} Adjoint ;

Secrétaire de séance : Mme Laetitia MEILLER Conseillère

Madame le Maire Colette LEBEAU, ouvre la séance à 19h06 et donne lecture au Conseil Municipal des procès- verbaux des séances du 19 juin et 3 juillet 2023, qui sont approuvés et signés à l'unanimité.

Madame le Maire Colette LEBEAU fait procéder au vote de la ou le secrétaire de séance. Mme Laetitia MEILLER Conseillère, est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle à rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant le recrutement d'un agent en remplacement d'un autre qui partira à la retraite au 1 août 2023.

DÉCISION DU MAIRE

Madame le Maire donne lecture des décisions qu'elle a prise aux membres du Conseil Municipal.

➤ **Permis d'inhumer de madame CHASSAGNE Yvette au cimetière de Maizilly.**

A la demande du frère de madame CHASSAGNE Yvette, décédée le lundi 3 juillet 2023, madame le Maire Colette LEBEAU officier d'état-civil, a autorisé l'inhumation au cimetière de la commune.

➤ **Certificat administratif pour règlement prime retraite Jean-Marc GAY.**

Suite aux échanges du Conseil Municipal, une prime à la retraite sera versée, madame le Maire Colette LEBEAU à rédiger le certificat administratif autorisant son règlement sur le dernier bulletin de paie du mois de juillet 2023.

➤ **Refus pose d'un miroir de rue au niveau du 3061 route de Chauffailles.**

Demande de la poste. Madame le Maire a reçu un courrier du directeur du centre de tri de la poste de CHARLIEU, demandant la pose d'un miroir de rue au niveau du 3061 route de Chauffailles, afin de faciliter la traversée des agents distributeurs de courrier. Une étude a déjà été faite en 2011. Les miroirs ont un coût et si la commune commence à en mettre à chaque rue, cela représente une somme. Cette dernière ne peut être engagée.

➤ **Signature convention relative aux conditions d'utilisation et de mise à disposition de l'application informatique partagée de gestion de la défense extérieure contre l'incendie REMOcRA DECI.**

Une application de localisation des points d'eau et bornes incendies est mise en place. Elle permet aux communes de la mettre à jour et au sdis de localiser rapidement en cas de besoin les points d'eau sur la commune. Madame le Maire à signée cette convention pour permettre le développement de cette application, une mise à jour de nos points d'eau et bornes incendies sera nécessaire.

➤ **Arrêté de mise à la retraite de l'agent de voirie, Jean-Marc GAY.**

En date du 28 mai 2023, monsieur Jean-Marc GAY fait valoir son droit à la retraite. Madame le Maire Colette LEBEAU signe cette demande et l'acte par un arrêté 2023-023 du 10 juillet 2023. Ses fonctions prendront fin au 1^{er} Août 2023.

➤ **Arrêté de reprise agent de voirie, Dominique BUISSON à mi-temps thérapeutique.**

Monsieur Dominique BUISSON, reprendra son service à partir du 17 juillet 2023 en mi-temps thérapeutique, faisant suite à un arrêt pour accident de service et rechute de 6 mois. Madame le Maire acte cette reprise par un arrêté de reprise à mi-temps 50%, pendant 1 mois avec reconduction possible suivant l'avis du médecin traitant.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Délibérations

- 2023-035 : Adoption Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) 2022 d'assainissement collectif
- 2023-036 : Subvention CCAS Roanne, aide pour l'UKRAINE

- 2023-037 : Subvention ARRAVEM Roanne, Aide aux victimes et médiation
- 2023-038 : Référent déontologue en partenariat avec AMF
- 2023-039 : Retrait délibération 2023-28, du 15 mai 2023, référent déontologue CDG42 (si besoin, suivant décision de la délibération 2023-38)
- 2023-040 : Tarif cimetière au 1^{er} septembre 2023
- 2023-041 : Délégation du Conseil au Maire
- 2023-042 : Instauration du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune
- 2023-043 : Recrutement agent, remplacement

Questions diverses

- 1- Courrier de Monsieur ANGUIANO Bastien, sonnerie de l'Angélus
- 2- Visite de maintenance de l'éclairage public le jeudi 28 septembre 13h30
- 3- Organisation atelier pour septembre 2023, recrutement agent.
- 4- Programmation réunion, rédaction règlement cimetière définitif, pour approbation au conseil du 16 octobre 2023
- 5- Renouvellement Conseiller commission de contrôle de la tenue des listes électorales

Tour de table des Elus

Vie de la commune

- Location de salle, problèmes rencontrés

DÉLIBÉRATIONS

2023-35 : Adoption Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) 2022 d'assainissement collectif

Madame le Maire donne lecture et présentation du RPQS 2022 et rappelle au Conseil Municipal, que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le RPQS 2022, à l'unanimité.

2023-36 : Subvention CCAS Roanne, aide pour l'UKRAINE

Madame le Maire informe et donne lecture du mail de monsieur Aurélien GARCIA, Collaborateur de cabinet d'Yves Nicolin, Maire de Roanne. Il demande de délibérer sur l'abondement au fond de solidarité Ukraine, qui arrive à épuisement après un an de mise en place. Cela représente un versement de 0.40cts d'Euro par habitant, soit pour la commune de Maizilly $338 \times 0.40 = 135.20\text{€}$. Dans l'esprit d'entraide, le Conseil Municipal de Maizilly œuvre favorablement, néanmoins la Communauté de Commune Charlieu

Belmont et certaines communes du pays de Charlieu, accueillent et financent aussi des familles UKRAINIENNES sur leur territoire. Le Conseil Municipal, œuvre au côté de ces derniers et ne peut abonder à toutes les demandes. Pour cette raison après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité la demande d'abondement du CCAS De Roanne, fond de solidarité UKRAINE.

2023-37 : Subvention ARRAVEM Roanne, Aide aux victimes et médiation

Madame le Maire informe et donne lecture d'un mail du Docteur Alain DURAND, Président ARRAVEM, Association Région Roannaise Aide aux Victimes Et Médiation. Cette association œuvre pour les victimes, famille en situation de rupture. Afin de maintenir et de pérenniser leurs interventions, il sollicite notre collectivité pour un soutien financier. Le Conseil Municipal, préfère intervenir au cas par cas, pour ses administrés. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, refuse à l'unanimité la demande du Docteur Alain DURAND, président de ARRAVEM.

2023-38 Référent déontologue en partenariat avec AMF

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le Code général de la fonction publique, Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local, Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ; il y a lieu de désigner un ou une référent(e) Déontologue pour les élus de la commune.

En conseil du 15 mai une délibération, **2023-28 : Désignation du référent déontologue des élus, et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de la Loire**, a été prise.

En date du 17 juillet, madame le maire a reçu un mail de Camille POURROY, Directrice Charlieu Belmont Communauté, qui l'informe de la mise en place en collaboration avec AMF Association des Maire de France, de ce référent déontologue. Madame le Maire s'interroge sur le plus représentatif pour la commune et demande au Conseil Municipal de prendre une décision, à savoir garder la délibération de mai 15 mai 2023-28 ou prendre délibération de la proposition de Camille Pourroy en collaboration avec l'AMF. Elle demande au Conseil Municipal de prendre délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Maizilly, à l'unanimité décide d'annuler la délibération 2023-28 : Désignation du référent déontologue des élus, et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de la Loire et la remplacer par la délibération 2023-38 : Référent déontologue en partenariat avec AMF et désigne monsieur Gérard PAYET, Magistrat honoraire et ancien magistrat à la cour régionale des comptes, référent déontologue pour les élus de la commune et ceux jusqu'à la fin du mandat 2020/2026.

2023-39 : Retrait délibération 2023-28, du 15 mai 2023, référent déontologue CDG42. Suite à la délibération du Conseil Municipal du 24 juillet, 2023-38, le Conseil Municipal demande le retrait de cette dernière.

2023-40 : Tarif cimetière au 1^{er} septembre 2023.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour les tarifs du cimetière. La dernière mise à jour remonte à 2001 pour les sépultures et à 2008 pour le columbarium. Les tarifs actuels en vigueur sont présentés au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les tarifs suivants :

Plaine terre		Durée an	Renouvellement		Durée an	Columbarium		Durée an	Dispersion	Durée an
Simple	Double		Simple	Double						
100	200	15	100	200	15	275	275	15	Gratuit	
180	360	30	180	360	30	550	550	30	Plaque 70€	30

2023-041 : Délégation du Conseil Municipal au Maire, droit de préemption

Mme le Maire, expose au Conseil Municipal les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale. Elle propose que le Conseil Municipal délibère sur la délégation du pouvoir de préemption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Maizilly, à l'unanimité, décide, pour la durée du présent mandat, de déléguer au Maire la charge d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire. Déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions suivantes : exécution des délibérations du Conseil Municipal, Droit de préemption, désignation du bien.

2023-042 : Instauration d'un droit de préemption (Mise en réflexion)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, un projet de droit de préemption à mettre en place. Une Parcelle située en bordure de la Départementale 4, représentant un danger d'accès et faisant l'objet d'un arrêté 2023-013, en date du 17 avril 2023, pour interdiction d'accès et de stationnement, mise en place d'un grillage afin d'interdire l'accès et le stationnement. Madame le Maire constate que l'arrêté n'est pas respecté et qu'il y a lieu d'intervenir. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'instauration d'un droit de préemption, pour mise en sécurité d'autrui. Elle propose au Conseil Municipal d'acquérir cette parcelle et autre afin d'en faire restructuration. Après en avoir échangé, le Conseil Municipal met en suspend pour réflexion cette délibération.

2023-042 : Recrutement agent contractuel, remplacement

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que suite au départ en retraite de l'agent de voirie, M. GAY Jean-Marc au 1^{er} Août, il est nécessaire de pouvoir à son remplacement.

Notre agent est actuellement en remplacement de M. BUISSON Dominique qui était en arrêt de service jusqu'au 17 juillet, à donné candidature au poste et il convient de délibérer.

Après discussion le Conseil Municipal valide le recrutement en contrat de travail à durer déterminer, pour 1 an de M. RAEDERSDORFF Théo en remplacement de l'agent parti en retraite.

QUESTIONS DIVERSES

➤ 1- Courrier d'un administré, sonnerie de l'Angélus.

Madame le Maire revient sur un sujet déjà abordé l'année dernière, un administré se plaint de l'Angélus quotidien qui sonne à 7h05. Elle a réceptionné en mairie un second courrier qui demande la suppression de cet Angélus. Elle informe le Conseil Municipal qu'après consultation des administrés riverains de l'église et le Conseil Municipal l'année dernière, elle a décidé, de ne pas répondre favorablement à cette demande, elle y a répondu par un courrier en date du 18 juillet 2023.

➤ 2- Visite de maintenance de l'éclairage public le jeudi 28 septembre 13h30

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une visite de l'éclairage public aura lieu le jeudi 28 septembre 2023, à 13h30, qui est disponible pour l'accompagner ? Madame Vivier Angélique Répond favorablement à cette demande et prend note du rendez-vous.

➤ 3- Organisation atelier pour septembre 2023, recrutement agent

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ en retraite d'un de nos agents de voirie, il convient de réfléchir à son remplacement au plus vite. Après discussion le Conseil Municipal propose de prendre des prestataires de services pour faire avancer le retard au plus vite et se donne le temps d'analyser l'organisation de l'atelier, pour janvier 2024.

➤ 4- Programmation réunion, rédaction règlement cimetière définitif

Pour approbation au conseil du 16 octobre 2023. Madame le Maire demande une date de réunion pour la rédaction finale du règlement du cimetière, afin de la proposer en délibération au Conseil Municipal. La réunion est fixée au lundi 4 septembre 2023, 18h00.

➤ 5- Renouvellement Conseiller commission de contrôle de la tenue des listes électorales.

En date du 4 juillet un mail de madame Mireille BRISEBRAT, chef du bureau des Collectivités et des Actions Territoriales, Sous-préfecture de Roanne, demande le renouvellement du délégué à la commission électorales. Madame le Maire demande de procéder à ce renouvellement afin de répondre à nos obligations d'élu.

Pour les élus, monsieur LOPEZ Anthony, propose de continuer dans cette fonction de délégué, les administrés suivant sont proposés pour le Conseil Municipal pour compléter la liste :

Délégué élus :

Anthony LOPEZ, 385 Chemin du cimetière 42750 MAIZILLY

Administrés :

Nadège	LOPEZ, née BOUCAUD, 385 Chemin du cimetière 42750 MAIZILLY, 17/06/1983 à Roanne
Elodie	BORDET, 546 Chemin de Serpulin 42750 MAIZILLY, 29/11/83 à Roanne
Ginette	DESMURS, née CAILLOT, 376 Route de Mars 42750 MAIZILLY, 29/08/1952 à Charlieu
Jonathan	TROUILLET, 3111 Route de Chauffailles 42750 MAIZILLY, 05/08/1983 à Roanne
Florence	DESBATS, 46 Rue de la source 42750 MAIZILLY, 29/11/1985 à Roanne
Marc	BOUCAUD, 740 Route de Lallerand 42750 MAIZILLY, 13/08/1948 à La Clayette
Hélène	LEDEY, 2228 Route de Saint Denis de Cabane 42750 MAIZILLY,
Yvonne	TRONCY, née BUISSON, 1629 Route de Chauffailles 42750 MAIZILLY,

➤ Broyage de haie

Suite à des problèmes d'agent et de matériel, les haies de la commune n'ont pas été taillées cette année, madame le Maire propose de faire appel à un prestataire de service afin de régler le problème au plus vite. Après consultation d'un prestataire il faut environ 1500€ pour faire la commune, madame

le maire demande l'avis du conseil pour cette dépense, pour le confort de nos administrés. Le Conseil Municipal partage l'avis de madame le Maire. Le taillage des haies sera proposé à un prestataire de service pour cette année 2023 et soumis à réflexion pour les autres années.

PAROLE AUX ELUS

Madame le Maire donne la parole aux élus.

Madame Angélique VIVIER, prend la parole pour les frais de location des appartements. Elle explique qu'au précédent Conseil Municipal elle avait indiqué attendre une autre offre. Ce jour elle présente cette dernière. Le Conseil après réflexion, informe qu'il est possible pour lui de prendre une décision à l'aide d'un tableau comparatif, madame VIVIER présentera celui-ci au prochain conseil.

Monsieur Jean-Paul Chassagne, informe le Conseil Municipal de l'avancée des travaux en cours.

Après épuisement des délibérations et divers, la séance est levée à 21h27.

Approbation du présent Procès-Verbal le ___/___/20___

Nom Prénom	Fonction	Signature
LEBEAU Colette	Maire	
CHASSAGNE Jean-Paul	1 ^{er} Adjoint	
LEBON Marie-José	2 ^{ème} Adjointe	
DUHEZ Didier	3 ^{ème} Adjoint	
MEILLER Laëtitia	Conseillère Secrétaire de séance	
LOPEZ Anthony	Conseiller délégué	
PATIN Raphaël	Conseiller délégué	
SANCHES Véronique	Conseillère	
BOISSE Sabrina	Conseillère déléguée	
VIVIER Angélique	Conseillère déléguée	
SAFER Michel	Conseiller	